

Cadre réservé à l'association (ne pas remplir)

Mode de règlement :

N° emplacement :

MERCREDI 8 MAI 2024 de 6 h 30 à 17 h 30

FICHE D'INSCRIPTION

NOM et Prénom : _____

Date et lieu de naissance : ____/____/____ _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Mail : _____

N° de téléphone : _____

N° de la Carte d'identité :

délivrée le : _____ par : _____

N° de Permis de Conduire :

délivré le : _____ par : _____

N° de Passeport :

délivrée le : _____ par : _____

N° titre de séjour :

délivré le : _____ par : _____

Pour les professionnels (RAPPEL : LES PROFESSIONNELS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES, VENDEURS DE FRIANDISES ET SIMILAIRES AINSI QUE LES FORAINS SONT EXCLUS.)

N° d'enregistrement au registre du commerce et/ou au registre des métiers ainsi qu'une photocopie du récépissé d'inscription datant de moins de 3 mois : _____

DÉSIGNATION SUCCINCTE OBLIGATOIRE DES OBJETS EXPOSÉS : _____

Je réserve : 1 ou 2 emplacement(s) dans le secteur :

Secteur 1 : Rue Thiers, place de la Haubette, place Lytowec, rue Edouard Estiez.

Secteur 2 : boulevard du Chemin de Fer.

Secteur 3 : Place de la Gare, une partie rue de Fresne et le parking de l'Escal.

PARTICULIER : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer. Je déclare ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » :

PROFESSIONNEL : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer.

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » :

Marché aux Particuliers MERCREDI 8 MAI 2024 Witry-lès-Reims

Tarifs Witryats

1 EMPLACEMENT de 3 mètres

10€ - Particuliers

25€ - Pro* "non alimentaire"

150€ - Pro* "alimentaire"

*Professionnels

Tarifs Extérieurs

1 EMPLACEMENT de 3 mètres

15€ - Particuliers

35€ - Pro* "non alimentaire"

150€ - Pro* "alimentaire"

*Professionnels

Règlement et fiche d'inscription

DATES D'INSCRIPTIONS :

Witryats : le 13/04 de 9h à 11h30 à l'Escal

Possibilité de vous inscrire par courrier.

Dossiers traités après le 13/04.

Extérieurs : du 15 au 20/04

dans la limite des places disponibles

et **UNIQUEMENT PAR COURRIER.**

Aucune permanence d'inscription.

Les vendeurs de friandises et similaires ainsi que les forains sont exclus.

ESPACE LOISIRS A L'ESCAL

31 boulevard du Chemin de Fer - 51420 WITRY lès REIMS

03 26 07 86 48 - accueil@escal-witry.fr - www.escal-witry.fr



RÈGLEMENT DU 39^{ème} MARCHÉ AUX PARTICULIERS

- Emplacement de 3 x 1,50 m,
- 2 emplacements maximum par inscription.

TARIFS d'un emplacement de 3 mètres :

- **10.00 €** - Particuliers witryats,
- **15.00 €** - Particuliers extérieurs,
- **25.00 €** - Professionnels « non alimentaire » witryats,
- **35.00 €** - Professionnels « non alimentaire » extérieurs,
- **150.00 €** - Professionnels « alimentaire* » witryats ou extérieurs.

* fruits et légumes de saison, miel, fromage.

Pour les professionnels « alimentaire », pas de branchement électrique possible.

RAPPEL : les vendeurs de friandises et similaires ainsi que les forains sont exclus.

INSCRIPTION et PAIEMENT sur RÉSERVATION UNIQUEMENT

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE LE JOUR DE LA MANIFESTATION :

1. WITRYATS : le 13 avril de 9 h à 11 h 30 à l'ESCAL. En cas d'impossibilité, vous pouvez vous inscrire par courrier (*modalités identiques que pour les extérieurs*). Dossiers traités après le **13 avril**.

2. EXTERIEURS : INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR COURRIER du 15 au 20/04 (joindre impérativement une enveloppe timbrée). Dossiers traités dans la limite des places disponibles. **Si toutes les pièces demandées ne sont pas fournies, votre dossier vous sera retourné.**

Pour les particuliers, fournir : une photocopie d'une pièce d'identité, votre règlement libellé à l'ordre du « **Trésor Public** ».

Pour les professionnels, fournir : une photocopie du récépissé d'inscription au registre du commerce et/ou au registre des métiers datant de moins de 3 mois, votre règlement libellé à l'ordre du « **Trésor Public** ».

Un reçu indiquant votre numéro d'emplacement vous sera délivré par retour de courrier.

ATTENTION ! Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation de l'exposant quel qu'en soit le motif.

POUR LES WITRYATS !!!

A. Avant les inscriptions, préparez vos documents :

- la fiche d'inscription disponible à l'Escal ou sur le site : www.escal-witry.fr
- une copie de votre justificatif de domicile,
- une copie d'une pièce d'identité (recto/verso),
- pour les professionnels, préparez une copie du numéro d'enregistrement au registre du commerce,
- choisissez le secteur de votre choix :
 - . Secteur 1 : rue Thiers, places de la Haubette et Lytowec, rue Edouard Estiez.
 - . Secteur 2 : boulevard du Chemin de Fer.
 - . Secteur 3 : place de la Gare, une partie de la rue de Fresne et le parking de l'Escal.

B. Le jour de l'inscription :

Se diriger vers le secteur choisi. Vous choisissez votre ou vos numéro(s) d'emplacement(s).

Vous réglez votre droit de place (espèces ou chèque **à l'ordre du Trésor Public**).

Un reçu vous sera délivré ainsi qu'un plan d'accès avec votre ou vos numéro(s) d'emplacement(s), vos horaires d'installations et le sens de circulation à respecter (à conserver et à présenter le jour du Marché aux Particuliers).

EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS :

ATTENTION ! LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS EST LIMITÉ. CES EMBLACEMENTS SONT RÉSERVÉS ET NUMÉROTÉS. IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER LIBREMENT.

INSTALLATION : Les installations s'effectueront de manière échelonnée entre **6 h 30 et 8 h 00** selon les zones. L'horaire d'installation sera communiqué lors de l'inscription. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes.

ATTENTION ! Vous devez impérativement vous munir du reçu que l'on vous aura délivré, sinon aucune installation ne sera possible.

A partir de 8 h 30, votre emplacement n'est plus réservé.

A votre arrivée :

- respecter les consignes des organisateurs,
- aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci,
- stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet,
- ne déplacer aucune barrière sous aucun prétexte.

INTERDICTION DE CIRCULER DE 8H A 17H30.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE VENTE AU DÉBALLAGE :

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont autorisés à participer aux ventes au déballage dans la **limite de deux fois par an**. Les particuliers doivent désormais **attester par écrit et sur l'honneur** de leur non-participation à deux précédentes manifestations de même nature au cours de l'année civile. Lors de ces ventes, les particuliers non commerçants ne peuvent vendre que des **objets personnels et usagés**. Les particuliers sont libres d'exposer dans toute brocante sans avoir à justifier d'un domicile ou d'une résidence sur le territoire de la commune.

URGENCE :

En cas de force majeure, vous trouverez un responsable à l'Escal, 31 boulevard du Chemin de Fer **entre 9 h et 17 h 30**.

ORGANISATION :

Le Marché aux Particuliers est organisé par une équipe de bénévoles de l'association Espace Loisirs. Faisons tous en sorte que cette journée soit placée sous le signe de la bonne humeur.